

La dette de la ville
au 31/12/2016
(Circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010)

Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

A/ Données de synthèse au 1^{er} janvier

Dette globale budget ville

Données en K€

	2016	2017
L'encours au budget principal	55 859	51 742
Prêts CDC pour la gestion des eaux pluviales, compétence transférée	-726	- 681
Encours après transfert	55 133	51 060
Taux moyen	3,72 %	3,34 %
Durée résiduelle moyenne	8 ans et 6 mois	8 ans et 3 mois
Capacité de désendettement	8 ans	7 ans et 3 mois

Un désendettement 2016
de 4,116 M€ (4,798 M€ avec les transferts) et de 40 M€ depuis 2001

Pour mémoire en 2001 l'encours par habitant est de 2 872 € contre 1 304 € aujourd'hui.

Analyse

La ville a encore réalisé un désendettement significatif en 2016 puisque l'encours chute de plus de 4,116 M€ et de 4,798 M€ après transferts. Suite à une rencontre avec le DGA Ressources de la Métropole, il a été convenu d'émettre les titres de remboursement de la dette 2016 et d'organiser le transfert effectif de ces deux lignes de prêts CDC en 2017.

Le taux moyen de la dette continue de baisser en raison des taux bas constatés sur les marchés financiers tout au long de l'année 2016 ainsi qu'en raison de deux renégociations conduites en 2016 (emprunts CDC).

La durée résiduelle moyenne de la dette est relativement courte (7 ans). Elle a pour conséquence un amortissement important comparé aux autres collectivités (plus de 14 années selon échantillon Finances Active).

La capacité de désendettement (encours de dette brute divisé par l'épargne brute) passe de 8 ans à 7 ans 3 mois grâce au montant de l'épargne brute et à la diminution de l'encours au 1^{er} janvier 2017. (Remboursement anticipé total de 1.690 M€).

Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

B/ Bilan de dette de l'année écoulée

EN MILLIONS D'EUROS	Prévisions 2016	Réalizations 2016				TOTAL 2016
		Emprunts nouveaux	Remboursement anticipé de dette	Transfert Prêt Pluvial CRD 31/12/15	Remboursement en capital de dette	Encours
						55,859
Banque Européenne d'Investissements (CDC)	4	4	0		0	
Banque Postale		0	0	0	0	0
Crédit Agricole		0	-1,690	0	0	-1,690
Société Générale			0	0	0	
ENVELOPPE EMPRUNTS ANRU	0,7	0,377	0	-0,681	0	-0,304
Total prévisions recours à l'emprunt 2015	4,7	0	0	0	0	0
TOTAL FLUX DE DETTE		4,377	0	0	-6,805	-2,805
ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE	55,859	4,377	-1,690	-0,681	-6,805	51.060

Analyse

L'encours en fin d'exercice 2016 est inférieur de 4,116 M€ (4,798 M€ après transfert des prêts pluvial) à celui constaté en début d'exercice. L'emprunt n° 164 contracté auprès du Crédit Agricole en 2013 a été remboursé en totalité car les conditions de sortie du contrat ne surenchérisaient pas le coût de l'opération et ce contrat présentait un taux fixe particulièrement élevé : 3,99 %. S'agissant d'un remboursement anticipé total, le gain sur la durée résiduelle du prêt (11 ans et 10 mois) s'est élevé à 232 905 euros (gains net d'indemnité de remboursement anticipé fixée à 0,202 M€).

Le remboursement en capital de la dette est en baisse de 453 204 € (par rapport au flux 2015) soit 6.8 M€ en raison de l'arrêt des emprunts en devises CHF.

Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

B.1 / Le financement par emprunts nouveaux :

N° EMPRUNT	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	TYPE DE TAUX	INDICE	Marge	TAUX D'INTÉRÊT	
								NOMINAL (%)	ACTUARIEL (%)
201601	Caisse des dépôts et consignations	100 000	15	Trimestrielle	TAUX VARIABLE	LIVRET A	+ 0,6 %	1,35 %	1,36%
201602	Caisse des dépôts et consignations	154 541	15	Trimestrielle	TAUX VARIABLE	LIVRET A	+ 0.6 %	1,35 %	1,36%
201603	Caisse des dépôts et consignations	123 227	15	Trimestrielle	TAUX VARIABLE	LIVRET A	+ 0.6 %	1,35 %	1,36%
201607	Banque Européenne d'Investissements	4 000 000	15	Trimestrielle	TAUX FIXE			0,96 %	0,98 %

Analyse

Les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont réalisés dans la cadre du protocole de financement global signé avec ce partenaire soit au titre du programme de réhabilitation urbaine soit au titre de prêts de projets urbains (un emprunt de 100 000 € contractualisé pour le financement de l'éclairage public, 154 541 € pour le jardin public Abeille Maurelle et 123 227 € pour le financement des circulations piétonnes inter-quartier).

La ville a profité du partenariat CDC/Banque Européenne d'Investissement (distribution de l'enveloppe de 2 Milliards d'euros à destination des collectivités locales) pour le financement de la Chaudronnerie. Un emprunt de 4 M€ a donc été contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement à un taux particulièrement avantageux sur 15 ans : 0,96 % par an. Le dossier a en effet été éligible à cette enveloppe particulière.

Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

B.2 / Encours Réaménagé ou renégocié

Aucun réaménagement n'a été opéré en 2016, notamment sur les emprunts structurés (y compris emprunts en devises dont les dernières échéances ont été réglées en février et mars 2016). En effet, les emprunts structurés détenus par la Ville ne sont pas éligibles au fonds de soutien mis en place (Loi de finances 2014) par l'Etat.

Il doit être rappelé que l'Etat pouvait prendre en charge financièrement jusqu'à 50% des indemnités de remboursement anticipé. Ce fonds est orienté en priorité sur les communes les plus en difficulté.

La ville a renégocié deux emprunts auprès de la CDC (emprunt n° 200801 et emprunt n° 150) : un emprunt à taux fixe dont le taux était de 4.80 % et un à taux variable dont la marge était particulièrement élevée Euribor 3 mois +1,98 %).

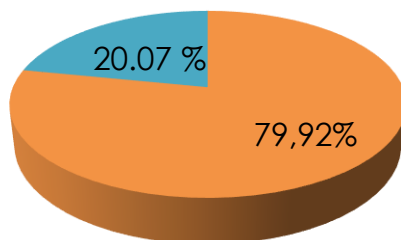
L'issue de ces renégociations a permis sans allongement de la durée restante des prêts d'obtenir un gain total de 222 922 euros sur la durée restante des prêts (nouveau numéro de contrats 201604 et 201605)

Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

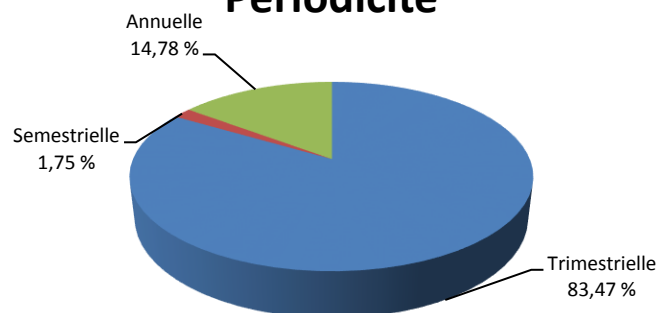
C/ Répartition de l'encours et périodicité de remboursement

Encours

■ Taux fixes et révisables ■ Produits structurés



Périodicité



Analyse

Encours :

Sur l'encours de dette, la partie classique (79,92%) comprend les taux fixes et les taux variables. Ce secteur est amené à augmenter proportionnellement chaque année puisque il est désormais interdit de souscrire des produits structurés depuis le 26 juillet 2013 (CGCT Article L1611-3-1).

De ce fait la part de dette structurée est en diminution passant de 21,88 % au 1^{er} janvier 2016 à 20,07 % en 2017. La structure de l'encours est donc encore plus équilibrée et avec moins de risques potentiels qu'en 2016 (cf. typologie des risques).

Périodicité :

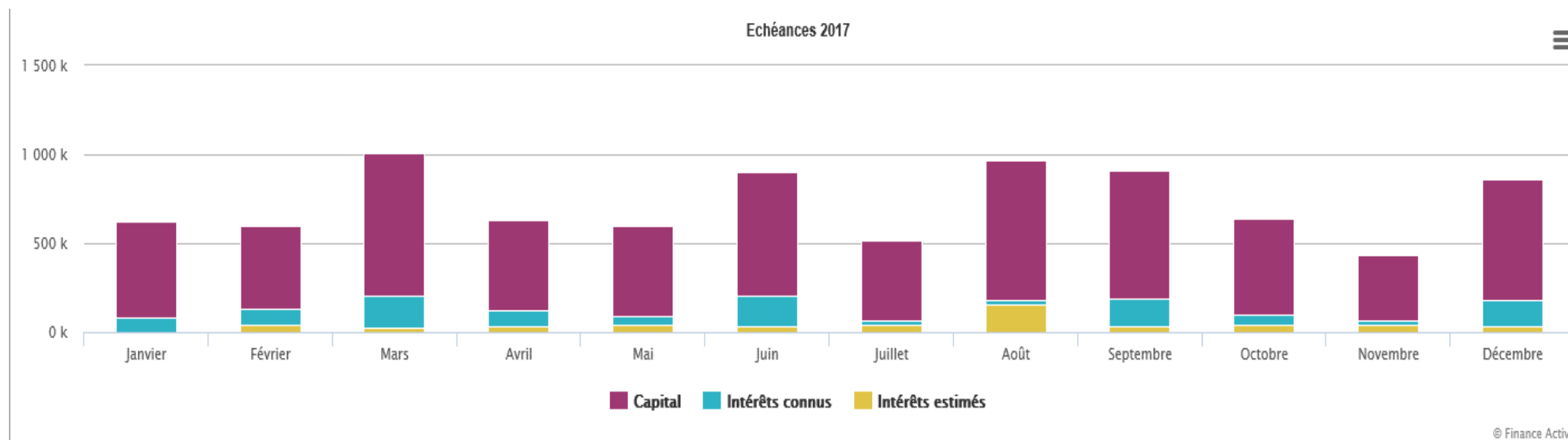
La majeure partie de la dette (83%) est à échéance trimestrielle car cette périodicité permet une plus grande souplesse de gestion en cas de variation subite des taux entre deux échéances.

L'emprunt BEI et les deux renégociations CDC ont des échéances trimestrielles. Les prêts CDC Anru ont des échéances annuelles.

Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

D/ Echancier mensuel de paiement de la dette

Tableau mensuel 2017

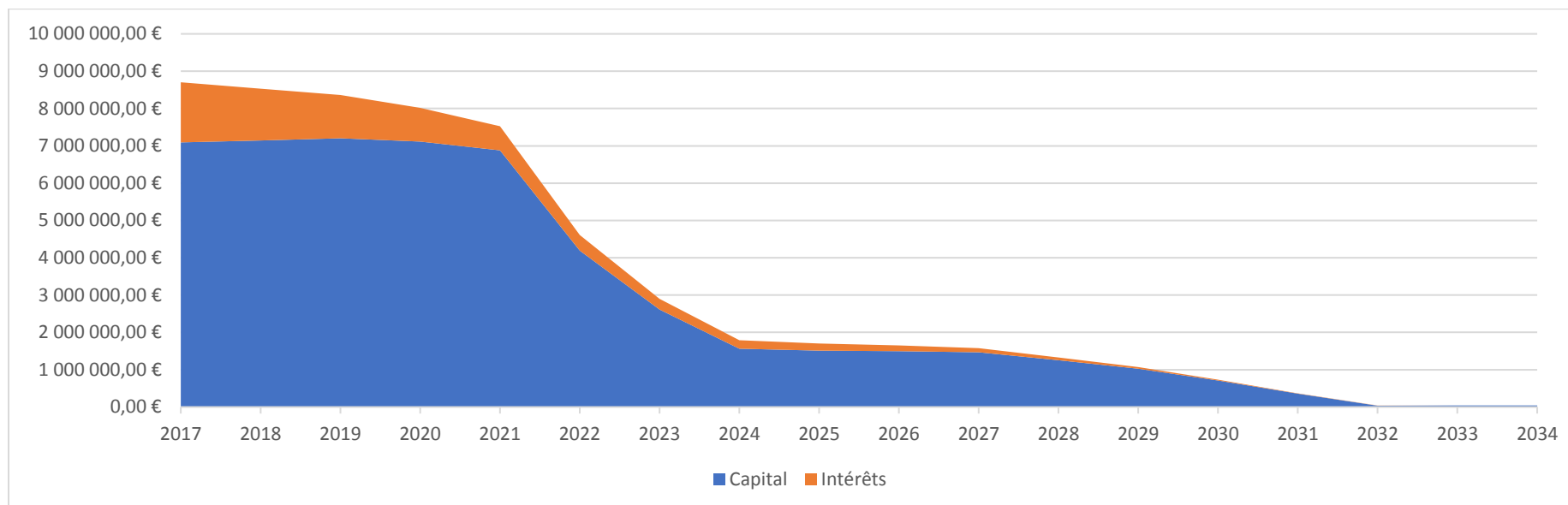


Orientations

L'échéancier mensuel de dette est implanté dans le tableau de suivi de la trésorerie de la ville. Celle-ci est gérée au jour le jour ce qui facilite la gestion des pics d'annuité.

Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

E/ Extinction de la dette hors emprunts nouveaux



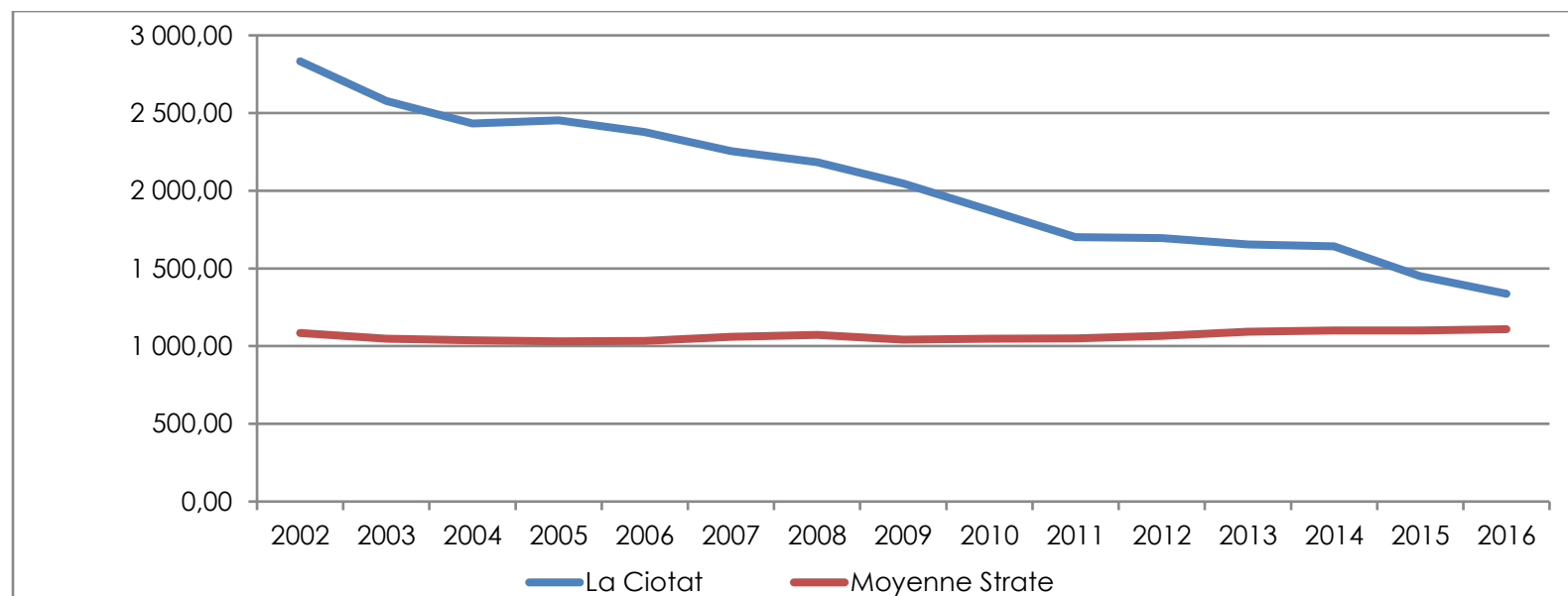
Analyse

L'annuité au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 8,73 M€.

Le profil d'extinction de la dette indique que les annuités restent à un niveau élevé pendant encore 4 ans. Toutefois 81.5 % de l'annuité est composé de l'amortissement du Capital ce qui indique une grande maturité de la dette.

Cela indique clairement que la ville doit maintenir un niveau d'épargne de gestion conséquent pour assurer outre le remboursement de l'annuité, le financement des investissements.

F/ Niveau de dette et capacité de désendettement



Source : Les comptes des communes 2015 . Collectivités-locales.gouv.fr

*Endettement par habitant basé sur la seule population légale.

Analyse

L'encours de dette de la commune peut être appréhendé également à travers la capacité financière de cette dernière à le soutenir et son niveau relatif par rapport aux autres communes de même strate.

L'endettement (population légale 2016 + résidences secondaires) au 1 janvier 2017 est **de 1 304 € par habitant** compte tenu du classement en commune touristique (pour mémoire en 2001, l'endettement était de 2 872 €/habitant).

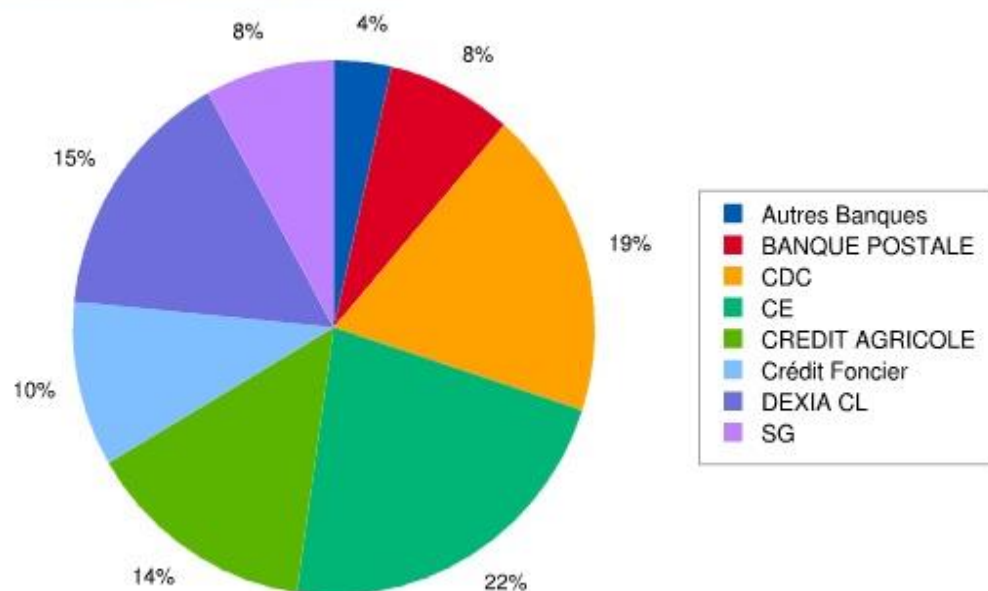
La comparaison avec la strate (1109 euros/habitant) permet de constater le désendettement régulier qui amène à se rapprocher de la moyenne de la strate des collectivités de même taille.

Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

G/ Répartition par prêteurs

ENCOURS

Répartition du CRD par banque



Analyse

La répartition des sources de financement des collectivités a évolué fortement au cours des dernières années. Les établissements prêteurs traditionnels ont vu leur part de marché diminuer au profit des établissements institutionnels.

La Caisse des Dépôts et consignations est un partenaire très présent à La Ciotat. Pour 2016, la ville a mobilisé ce partenaire pour le financement par projet de 377 768 € tel que prévu dans le protocole de globalisation des financements.

La Banque Européenne d'Investissement a participé au financement 2016 pour 4 M€.

Orientations

La démarche de la ville est de diversifier ses sources de financement et dans ce cadre, procède à des consultations bancaires au moyen de cahiers des charges formalisés.

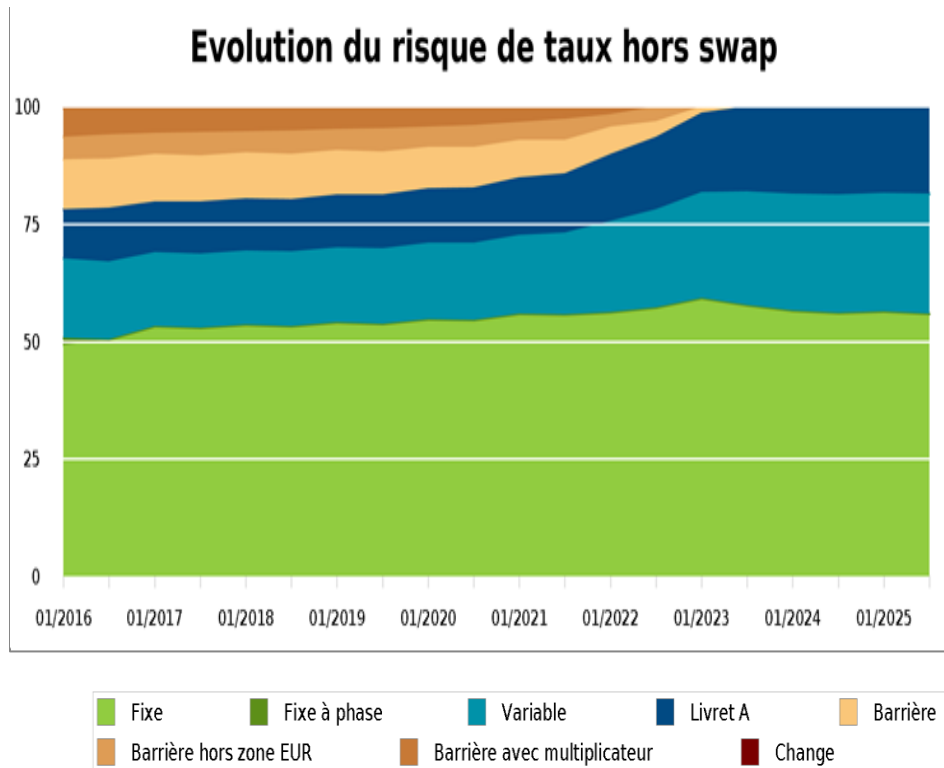
Les offres des établissements bancaires sont analysées et négociées pour obtenir les meilleures conditions financières.

Parallèlement, la Ville rencontre annuellement ses principaux partenaires pour leur donner les perspectives en matière d'investissement pluriannuels et leur remet ses comptes à l'occasion de cet entretien . Elle cultive des relations financières étroites avec les prêteurs et participe à des rendez vous (2 fois par an) pour l'actualité des marchés financiers.

Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

H/Analyse des taux

Evolution du risque de taux hors swap



Analyse

La moitié de la dette est contractée à taux fixe gage de sécurité sur l'évolution des taux, avec cependant une variation possible d'une partie de ces derniers sur la partie de l'encours de dette structuré (cf. Encours de dette structuré).

Les prêts de la Banque Européenne d'Investissement sont des prêts taux fixe.

Les emprunts taux variables sont contractés avec des périodicités trimestrielles ce qui offre des possibilités de réaménagement en cas de variation des taux y compris sur les contrats CDC.

Orientations

Avec un scénario macroéconomique européen toujours peu réjouissant, les taux d'intérêt de la zone euro promettent d'évoluer sur de faibles niveaux en 2017 (source Finance Active). Lors de son dernier comité de politique monétaire de 2016, la BCE a indiqué contribuer à maintenir l'Euribor 3 mois autour de -0.3 % ainsi que l'Eonia (taux courts) en territoire négatif. Seule une remontée de l'inflation pourrait atténuer ce scénario. Les consultations 2017 solliciteront forcément une cotation à taux fixe et une à taux variable.

Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

I/ Définition et typologie des risques

(Réf. Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les Collectivités Territoriales du 7/12/2009)

Indices sous-jacents (représente les indices pris en compte pour l'évolution et le calcul des intérêts payés)

Structures (représente le type de formule de calcul appliqué aux intérêts)

Niv. 1	Indices zone euro	Niv. A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
Niv. 2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	Niv. B	Barrière simple Pas d'effet de levier
Niv. 3	Ecart d'indices zone euro	Niv. C	Option d'échange (swaption)
Niv. 4	Indices hors zone euro Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Niv. D	Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé
Niv. 5	Ecart d'indices hors zone euro	Niv. E	Multiplicateur jusqu'à 5

Analyse

La définition des produits structurés qui dépendent du niveau B et supérieurs est la suivante : Ils peuvent être définis comme des prêts dont les intérêts ne sont pas déterminés en référence à des index standards tels que l'Eonia, ou l'Euribor voire sont appliqués selon des formules (avec un coefficient multiplicateur) non linéaire de sorte que l'évolution des taux supportés est plus que proportionnelle à l'évolution de l'index lui-même.

Une typologie de ces prêts en fonction des risques a été donnée dans le cadre de la charte de bonne conduite signée en décembre 2009 entre les Collectivités territoriales et les établissements bancaires

I.1/ Typologie des risques sur l'encours de dette au 01/01/2017

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	53 produits	-	-	-	-	-
	79,90 %	-	-	-	-	-
	41 355 244,08 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	2 produits	-	-	1 produit	-	-
	9,90 %	-	-	4,60 %	-	-
	5 125 413,58 €	-	-	2 377 709,46 €	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	1 produit	-	-	-	-	-
	5,57 %	-	-	-	-	-
	2 884 027,55 €	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structure	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-

Analyse

La typologie de l'encours de dette indique qu'il n'existe plus qu'un emprunt représentant un encours de 5,57 % de l'encours total appartenant à la catégorie E avec un indice sur zone euro qui minimise a priori le risque.

Près de 80 % de l'encours est classé A1 dette avec le minimum de risque.

Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

I.2/ Provisionnement sur emprunts structurés

Analyse

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2012-04 du 3 juillet 2012 du Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP) sur la comptabilisation des dettes financières et des instruments dérivés des entités à comptabilité publique, l'arrêté du 16 décembre 2013 modifiant l'instruction comptable M14 institue un provisionnement obligatoire concernant les risques financiers potentiels sur les produits complexes (soit les emprunts dont la structure relève d'une catégorie au-dessus de C ou d'indice supérieur à 3).

Le calcul de la provision repose sur la comparaison entre le taux structuré résultant du contrat d'emprunt et le taux de référence au moment de la conclusion du contrat (soit celui pratiqué à l'époque). Si le taux structuré est supérieur à celui de référence il convient de provisionner en appliquant à chacun des capitaux restant dû des échéances résiduelles le différentiel de taux d'intérêt.

Cependant en 2013 une vérification avait été effectuée qui indiquait que les taux de référence des deux emprunts concernés (n°200201 et n°200803) étaient supérieurs aux taux structurés de 2013 ce qui permettait de conclure qu'il n'était pas utile de provisionner. Étant donné le niveau des taux très bas actuellement, le rapport actuel entre les taux structurés et les taux de référence de ces emprunts n'a pas changé ce qui implique l'absence de provision.

Par ailleurs et pour information la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 27/01/2014 ne rend obligatoire les dotations aux provisions que pour les produits financiers souscrits à partir du 1er janvier 2014, et donc exonère ces deux emprunts datant de 2002 et 2008.

Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

I.3/Typologie des risques sur l'encours de dette en catégorie E

Orientations

Depuis le 25/04/2013 l'emprunt référencé 200803 (date de fin en 2022) est entré dans sa phase structuré. Cette dernière repose sur le franchissement d'un seuil de taux de 5,50%(index Euribor 12 mois) à partir duquel la collectivité ne paye plus un taux fixe de 4,18%, mais un taux recalculé.

Comme anticipé l'an dernier, le niveau actuel des taux révisables reste encore très bas et a autorisé le maintien du taux fixe initial de 4,18% en 2016. Cette configuration reste d'actualité pour 2017.

En effet, les probabilités de dépassement sont très faibles actuellement et donc pour 2017, il est assuré que le taux payé sera de 4,18% car l'Euribor 12 mois est à -0,09 %. Le taux maximum a appliqué sur le contrat est de 4,18 % tant que Euribor 12 mois est \leq à 5.5 % sinon taux fixe de 4.18 % + 5 *(Euribor 12 M -la barrière de 5.5 %).

Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

I.4/ Typologie des risques sur l'encours de dette en catégorie F (Devise)

Orientations

La ville ne détient plus d'emprunts en devise étrangère.

Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

J/ Orientations 2017

REPARTITION ENCOURS DE DETTE		
TYPE	Début 2017	Objectif Fin 2017
Dettes classées 1-A	79,93 %	Minimum de 79 %
Dettes classées 1-B	9,91 %	Stabilisation
Dettes classées 4-B	4,60 %	Stabilisation
Dettes classées 1-E	5,57 %	Stabilisation
Dettes classées 6-F	0	

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de La Ciotat souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être faible.

Le tableau ci-contre établit la répartition « objectif » de l'encours de dette au 31/12/2017.

Concernant l'évolution de l'encours la priorité reste de ne pas dépasser le stock de dette constaté au 01/01/2017 soit 51,7 M€ quelques soient les emprunts nouveaux.

Les produits de financement privilégiés seront classiques: taux fixe ou taux variables sans structuration.

La durée de financement ne pourra excéder 20 ans.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- T4M
- TAM
- EONIA
- TMO
- TME
- EURIBOR

Pour l'exécution de ces opérations il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés et les offres des prêteurs seront négociées.